



PnB / HS

ARF.FC - 8517 - 05.1767

Ordre des Experts-Comptables

Saint-Maurice,  
le Mardi 25 Janvier 2005

2005

ARFEC Conseil Régional de Marseille  
Françoise Bignon

485, Avenue Du Prado

13272 MARSEILLE CEDEX 08



Chère Madame,

Vous m'avez transmis le courrier de notre confrère, Monsieur Michelini relatif au séminaire "Pratique des normes : missions sur les comptes annuels" et m'avez demandé d'y apporter une réponse. Je vous prie de trouver ci-dessous la réponse qu'il convient de lui transmettre

La société française demande une "attestation sur les comptes de ses filiales italiennes". Il s'agit pour elle d'obtenir une opinion de l'expert-comptable sur les comptes des filiales à l'établissement desquels il participe.



Ainsi que le précise notre confrère, en prenant appui sur l'animation et sur le support de la formation, la mission de présentation n'est, en l'espèce, pas adaptée. Je confirme cette position. En effet, cette mission est une particularité française qui ne s'applique qu'en France et qui n'a pas son équivalent dans les autres pays. Elle ne peut pas être transposée dans un autre pays.

Les normes professionnelles internationales de l'IFAC (IAASB) ne reconnaissent que deux missions d'opinion : la mission d'examen limité et la mission d'audit. La mission qui semble la mieux adaptée est évidemment la mission d'examen limité ; elle correspond à un niveau d'assurance modéré. La mission d'audit (opinion élevée mais non absolue) paraît, quant à elle, trop élevée par rapport aux besoins de la maison mère française.



Il suffit donc de mettre en oeuvre les diligences de la mission d'examen limité puis d'établir une attestation d'examen limité. Cette attestation sera parfaitement valable.

J'espère avoir répondu à la demande de notre confrère. A défaut, n'hésitez pas à lui conseiller de m'appeler directement à mon cabinet.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Philippe Barré

Associé

Tel direct : 01.41.79.36.55

Mail : philippe@pluriel.ws



Protégeons notre environnement : papier recyclé.

Audit - Conseil - Ingénierie pédagogique  
Expertise comptable - Commissariat aux comptes

23<sup>ème</sup> rue du Maréchal Leclerc - 94410 Saint-Maurice - Tél. : 01 41 79 41 79 - Fax : 01 41 79 41 78

www.pluriel.ws bienvenue@pluriel.ws

Sarl au capital de 15 000 Euros - Siret 440 493 385 - Code NAF 741C



VERSION 2000